

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016**CP2016_06_16
id. 2587

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

SUBVENTIONS 2016 AUX ACTEURS CULTURELS

Par délibération des 12 et 13 avril 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la Commission Permanente afin de ventiler ces enveloppes entre les différents opérateurs.

Un projet de répartition est proposé en annexe, après avis favorable de la commission Culture réunie le 10 mai 2016.

La Commission Culture et Patrimoine a également proposé un « rééquilibrage » entre l'aide départementale pour la diffusion théâtrale et l'aide à la diffusion musicale, imputées sur la même ligne budgétaire. Toutefois, les subventions complémentaires présentées pour les structures du domaine de la diffusion musicale ne pourront être validées qu'à l'occasion de la Décision Modificative.

Globalement, la situation budgétaire des lignes correspondantes s'établit ainsi qu'il suit :

- Subventions aux associations à caractère départemental :

Enveloppe globale de l'article 65744 – sous fonction 311 (Lecture).....	50 000 €
Engagement à la présente Commission.....	50 000 €
Reliquat.....	0 €

Enveloppe globale de l'article 65744 – sous fonction 311 (Musique).....	74 900 €
Engagement à la présente Commission.....	74 900 €
Reliquat.....	0 €

Enveloppe globale de l'article 65744 – sous fonction 311 (Théâtre).....	185 000 €
Engagement à la présente Commission.....	165 000 €
Reliquat.....	20 000 €

- Action culturelle en milieu scolaire :

Enveloppe globale de l'article 65744 – sous fonction 311.....	6 000 €
Engagement à la présente Commission.....	4 965 €
Reliquat.....	1 035 €

Prix divers :

Enveloppe globale de l'article 6713 – sous fonction 311.....	4 700 €
Engagement à la présente Commission.....	2 800 €
Reliquat.....	1 900 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 12 et 13 avril 2016 approuvant les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale,

Vu l'avis de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 10 mai 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition, ci-annexée, des subventions accordées aux acteurs culturels pour 2016, selon la ventilation suivante :
 - subventions aux associations à caractère départemental (lecture) :50 000 €
(article 65744, sous-fonction 311),
 - subventions aux associations à caractère départemental (musique) : ..74 900 €
(article 65744, sous-fonction 311)
 - subventions aux associations à caractère départemental (théâtre) : ..165 000 €
(article 65744, sous-fonction 311)
 - action culturelle en milieu scolaire : 4 965 €
(article 65744, sous-fonction 311)
 - prix divers : 2 800 €
(article 6713, sous-fonction 311)
- Approuve les conventions correspondantes et autorise Monsieur le Président à les signer ;
- Précise que le reliquat sera proposé lors du budget supplémentaire pour conforter l'enveloppe « Musique ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC